



CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES ARMES BIOLOGIQUES

RÉUNION DES ETATS PARTIES 2012

Point 6 à l'ordre du jour:

Coopération et assistance, l'accent étant mis sur le renforcement de la coopération et de l'assistance au titre de l'article X

Intervention prononcée par
S.E. M. Urs Schmid

Représentant permanent de la Suisse auprès de la Conférence du désarmement

Genève, 11 décembre 2012

Monsieur le Président,

Prenant la parole pour la première fois, la Suisse souhaite s'associer aux précédents orateurs pour vous faire part du plaisir que nous éprouvons à vous voir diriger cette réunion des Etats parties. Nous sommes persuadés que, sous votre conduite avisée, cette rencontre sera fructueuse. Soyez assuré de l'entière coopération de ma délégation tout au long des débats.

En juillet dernier, nous avons lancé un nouveau programme intersessions qui, à nos yeux, a démarré sur de solides bases et dans une ambiance constructive. Ce programme nous permet de renforcer encore la mise en œuvre de la convention jusqu'à la prochaine Conférence d'examen en 2016. L'objectif du programme intersessions, tel qu'il a été défini lors de la septième Conférence d'examen, est de promouvoir, pour une série de thématiques essentielles, l'adoption de vues communes et la prise de mesures effectives. Nous devons maintenant œuvrer résolument dans ce sens, la Suisse entendant s'engager pleinement dans ce processus.

Monsieur le Président,

La Suisse reconnaît qu'il est important d'améliorer la coopération et l'assistance internationales, afin d'encourager le développement des capacités dans les pays moins avancés dans le domaine des sciences de la vie et des technologies y relatives. Nous estimons en effet que cette démarche est essentielle pour relever les défis transnationaux posés par la biologie moderne. Dans un monde globalisé et en constante mutation, aucun pays n'est en mesure de prévenir, de détecter et de traiter toutes les menaces en matière de santé publique ou de sécurité de manière individuelle. Nous sommes disposés à explorer de nouvelles voies pour garantir l'application pleine et entière de cet aspect fondamental de la Convention sur les armes biologiques (CABT).

La Suisse estime que les Etats parties à la convention devraient coopérer plus étroitement afin d'identifier les lacunes et les besoins, et de mobiliser les ressources nécessaires pour les combler. Au lieu de nous contenter de proposer ou de requérir une assistance sans aucune coordination et de façon relativement isolée, nous devrions favoriser le dialogue et définir des procédures qui permettraient de mieux mettre en adéquation ce que certains pays ont à offrir et ce dont d'autres ont besoin.

Dans ce contexte, la Suisse salue la décision prise lors de la septième Conférence d'examen de créer une base de données en vue de faciliter les demandes ainsi que les offres d'assistance et de coopération émanant des Etats parties. Nous sommes d'avis qu'un tel système pourrait devenir un outil important pour renforcer les dispositions et l'application de l'article X. Néanmoins, le développement de tels instruments ne doit pas exclure le dialogue. Les échanges de vues approfondis resteront indispensables pour faire coïncider les besoins et les ressources.

Monsieur le Président,

Nous devons nous assurer que les Etats parties ayant besoin d'aide pour appliquer les dispositions de la convention reçoivent le soutien nécessaire. Toutefois, pour qu'une coopération, quelle qu'elle soit, se révèle fructueuse, il est indispensable que les pays bénéficiaires fassent preuve d'un engagement fort ainsi que de transparence sur leurs besoins, les défis auxquels ils sont confrontés et les résultats obtenus. Nous estimons que l'engagement marqué d'un pays bénéficiaire d'appliquer les dispositions essentielles de la CABT forme le socle sur lequel la poursuite et l'approfondissement de la coopération et de l'assistance peut être envisagé. C'est pourquoi l'octroi d'une aide destinée à faciliter la mise en œuvre de la convention à l'échelle nationale, dans le domaine législatif en particulier, pourrait être la toute première priorité dans de nombreux cas.

La Suisse entend continuer à déployer des efforts dans le domaine de l'assistance, notamment en matière de formation, d'éducation et de soutien à la mise en œuvre de la convention. Nous invitons les Etats parties à s'adresser à nous de manière informelle ou via les canaux officiels de la CABT. La coopération que nous poursuivons avec l'Irak est un exemple des récentes activités que nous avons menées en relation avec l'article X. En mars 2011,

nous avons en effet organisé un module de formation sur les exigences et les procédures inhérentes à un laboratoire de biosécurité de niveau 3 avec des participants du Ministère des sciences et de la technologie ainsi que du Laboratoire central de santé publique irakiens. Le mois prochain, nous accueillerons en outre en Suisse des membres de l'Autorité nationale de surveillance iraquienne, à qui nous fournirons une assistance et des conseils sur la manière de légiférer dans le domaine de la biosécurité. A travers cette action, la Suisse satisfait certains aspects d'une requête soumise par l'Irak dans le cadre de la banque de données pour la coopération et l'assistance de la CABT.

Nous examinons aussi la possibilité d'offrir une assistance sur une base modulaire, pour répondre aux différents besoins exprimés par les Etats parties. Nous invitons donc tout gouvernement qui a besoin d'aide à s'adresser à nous, afin que nous puissions entamer un dialogue fructueux à ce sujet.

Monsieur le Président, je vous remercie.

Mr. Chairman,

As this is the first time Switzerland is taking the floor, let me join the previous speakers in expressing my pleasure at seeing you chair this Meeting of States Parties. We are convinced that your able leadership will steer this meeting to a successful conclusion. Let me assure you of the full cooperation of my delegation over the course of this meeting.

Last July, we inaugurated a new intersessional programme that, in our view, started on a solid basis and in a very constructive atmosphere. The programme enables us to further strengthen the Convention's implementation up to the next Review Conference in 2016. The purpose of the intersessional programme as defined by the Seventh Review Conference is to promote common understanding and effective action on a set of key issues. We now need to resolutely act in this direction, and Switzerland is fully committed to this important process.

Mr. Chairman,

Switzerland acknowledges the importance of enhancing international cooperation and assistance to promote capacity building in countries less advanced in the field of the life sciences and corresponding technology. In our view, strengthening cooperation and assistance is necessary to address the transnational challenges of modern biology. In an evolving, globalized world, no single country can prevent, detect and respond to all public health and security threats on its own. We are open to, and interested in, elaborating innovative ways to ensure full implementation of this key pillar of the Convention.

Switzerland believes that States Parties to the BWC should work together more closely in order to identify gaps and areas of need as well as mobilize the necessary resources to address the deficits. Instead of merely issuing offers of, and requests for, assistance in an uncoordinated and rather detached manner, we should foster dialogue and develop procedures to better match what certain countries have to offer with what others require.

In this regard, Switzerland welcomes the decision taken at the Seventh Review Conference to establish a database system for the facilitation of requests for, and offers of, assistance and cooperation among States Parties. In our view, such an instrument could become an important tool to strengthen the provisions of Article X and reinforce its implementation. However, the development of such supportive tools should not preclude dialogue – an intensive exchange of views will remain necessary to match needs with resources.

Mr. Chairman,

We need to ensure that States Parties in need of assistance to implement the provisions of the Convention receive the necessary support. Yet, substantial commitments as well as transparency on needs, challenges and implementation achievements on the part of recipient countries constitute a key prerequisite for any kind of successful cooperation. In our view, a strong commitment by the recipient State to implementing the core provisions of the BWC constitutes the basis upon which further cooperation and assistance can be envisaged. Ac-

cordingly, the provision of assistance in the area of national implementation, and legislation in particular, may in many instances represent an initial priority.

Switzerland intends to further its efforts in the field of assistance, in particular in the areas of training and education as well as implementation support. We invite interested States Parties to approach us informally or through the official channels of the BWC. An example of our recent activities pertaining to Article X is the continued cooperation between Iraq and Switzerland. In March 2011, we hosted a training module on laboratory biosafety level 3 requirements and procedures with participants from the Ministry of Science and Technology and the Central Public Health Laboratory of Iraq. Next month, we will welcome members of the Iraqi National Monitoring Authority in Switzerland to provide support in the area of biosafety and give some insights into options for a legal framework pertaining to this domain. By doing so, Switzerland meets certain parts of a request submitted by the Republic of Iraq in the BWC's assistance and cooperation database.

We are also looking into the issue of offering assistance on a modular basis, which could address different kinds of needs expressed by States Parties. We therefore extend our invitation to any government in need of assistance to approach us in order to start a fruitful dialogue.

Thank you for your attention, Mr. Chairman.